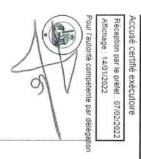


# République Française

Liberté-Egalité-Fraternité



#### **DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

# COMMUNE DE COUBRON 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n°: 002/22

Objet : Contrat de formation Relais assistantes maternelles

### Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le contrat présenté par la Société Trajet Formation pour la formation « la bientraitance » pour le Relais Petite Enfance Municipal.

VU le titulaire du contrat, Société Trajet Formation 450 impasse Louise Weiss 12100 Millau

Vu le coût de la prestation de 800 euros exonéré de TVA

#### DECIDE

**DE** signer le contrat avec la Société trajet Formation pour la formation « la bientraitance » pour le Relais Petite Enfance Municipal.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil.

Fait à Coubron, le : 14 janvier 2022

Ludovic TORO Maire

Conseiller Régional d'île de France Vice-Président de Grand Paris Grand Est

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON
Téléphone : 01 43 88 51 45 - Télécopie : 01 43 88 63 85 - Site : www.coubron.fr - courriel : mairie@coubron.fr